Publié sur le site internet de la ville le 04/07/2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID: 044-214400350-20230626-DL_2023_06_24-DE



Nombre de conseillers en exercice : 33

Votants: 25 Abstentions: 7 Pour: 25 Contre:

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le 26 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRA

Annie LE GAL LA SALLE Christophe BOUVIER-BRAULT Christian GUILLEMINEAU Bénédicte de LANTIVY Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Linda DION, Oscar NAVARRO, Myriam BASOSILA M'BEWA

Était absent : Philippe RODRIGUES

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Denis BRIANT, Myriam BASOSILA M'BEWA à Erwan BOUVAIS

Christophe BOUVIER-BRAULT a été élu Secrétaire de Séance.

DL_2023_06_24

Madame CORNO expose:

Après avoir pris connaissance du compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation de l'excédent de clôture du budget annexe Capellia à l'issue de l'exercice 2022.

Ce budget annexe étant clôturé (sans besoin de financement en investissement donc), il est proposé d'affecter l'intégralité du résultat de clôture au budget principal Ville, en section de fonctionnement.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA FIN DE L'EXERCICE

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	NEANT
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	NEANT
Plus-values de cession des éléments d'actif	NEANT
Virement à la section d'investissement (virement prévisionnel chapitre 023)	0€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE FIN 2022 :	
- EXCÉDENT (A)	77 409,29 €
- DÉFICIT (B)	
1 - EXCÉDENT CUMULE FIN 2022	
	NON APPLICABLE
Affectation obligatoire:	NON APPLICABLE
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) - aux réserves réglementées (plus-values de cessions d'immobilisations) - à la couverture du besoin de financement (compte R1068 en INVT)	0 €
Soldo disposible, affectó facultativement commo suit :	0,00€
Solde disponible, affecté facultativement comme suit : - affectation complémentaire en réserves (cpt R1068 en INVT)	77 409,29 €
 affectation à l'excédent reporté en fonctionnement : compte R002 en FONCTIONNEMENT du <u>budget principal Ville</u> car ce budget annexe a été 	
clôturé au 31/12/2022.	
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER AU BP suivant	0,00 €
2 - DÉFICIT CUMULE FIN 2022	NON APPLICABLE
Déficit antériour reporté (report à pouveau déhitour)	NON APPLICABLE
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
neprise sui resceuent anteneur reporte (report à nouveau creuiteur)	NON APPLICABLE
Déficit résiduel à reporter au BP suivant	NON APPLICABLE
Excédent disponible	
LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTE	NEANT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

5²L0

ID: 044-214400350-20230626-DL_2023_06_24-DE

Vu l'avis de la Commission Ressources du 12 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'AFFECTER, comme présenté dans le tableau ci-dessus, l'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2022 <u>sur le budget principal de la Ville</u>, soit une affectation intégrale en fonctionnement de 77 409,29 € (sur le compte R002) ;
- 2. DE PROCÉDER, par ailleurs, à la constatation et la réintégration dans le budget principal de la Ville d'un excédent d'investissement du budget annexe Capellia qui s'élève à 18 314,08 € à la date de clôture de ce budget annexe, fin 2022 (opération budgétaire sur le compte R001, sans exécution comptable);
- 3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 25 voix pour et 7 abstentions (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA M'BEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL).

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

CHRISTOPHE BOUVIER-BRAULT

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023



ID: 044-214400350-20230626-DL_2023_06_24-DE

CALCUL DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE CAPELLIA

A - CALCUL DES RESULTATS ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	DEGLY LTDE	DEGLET TO CODE LAN		RESTES A REALISER		BESOIN DE
SECTION	(A) (ordre+réel)	(B) (ordre+réel)	RESULAT DE L'EXERCICE 2022 (B-A)	RESULTAT CAPELLIA 2021 REPORTE EN 2022	RESULTAT CUMULE FIN 2022	DEPENSES INSCRITES ET REPORTEES	RECETTES INSCRITES ET REPORTEES	FINANCEMENT POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT
INVESTISSEMENT	58 091,50 € OK	157 792,71 € OK	99 701,21 €	-81 387,13 € (D001)	18 314,08 € R001	· '	0,00 € PRIME : PAS DE REPORT	-18 314,08 €
FONCTIONNEMENT	705 646,43 € OK	SUBVENTION: 124 444,90 € 626 888,00 € OK		31 722,82 € (R002)	77 409,29 €			absence de Besoin de Financement
TOTAL GENERAL	763 737,93 €	909 125,61 €	145 387,68 €	-49 664,31 €	95 723,37 €			

Total : 751 332,90 € OK

B - AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE FIN 2022 (sur le budget principal Ville l'année suivante)

SECTION	RESULTAT CUMULE FIN 2022 (C)	BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (CONSEIL MUNICIPAL 2023)
INVESTISSEMENT	 18 314,08 €	-18 314,08 €	titre de recettes 18 314,08 € pas d'exécution : uniquement budgétaire (R001)
FONCTIONNEMENT	77 409,29 €		report à nouveau 77 409,29 € au R002 en 2023 VILLE suite à clôture du budget annexe Capellia
TOTAL GENERAL	95 723,37 €		95 723,37 €